Rapport annuel 2012 • 2013

Fondation de la faune du Québec

Rapport annuel 2012 • 2013

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Interscript

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN 978-2-550-68479-4

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Photo : Bernaches du Canada et leurs petits, parc de la Rivière-des-Mille-Îles

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

Québec, juillet 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2013.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2012-2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

Yves-François Blanchet

Québec, juillet 2013

Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier

Photo : Antonio Roy, Québec Rouge Mars 2006

TABLE DES **MATIÈRES**

Déclaration du président-directeur général ... 3

Message du président du conseil d'administration ... 4

Message du président-directeur général ... 5

Le conseil d'administration ... 7

1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec ... 8
   - 1.1 Constitution ... 8
   - 1.2 Fonctions et pouvoirs ... 8
   - 1.3 Secteurs d'activité ... 8
   - 1.4 Encadrement administratif ... 9
2. Orientations stratégiques ... 10
3. Faits saillants 2012-2013 ... 11
4. Résultats de l'exercice 2012-2013 ... 12
   - 4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques ... 12
   - 4.2 Orientation 2 – Catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques ... 15
   - 4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation ... 17
   - 4.4 Suivi du Plan d'action de développement durable 2008-2015 ... 19
5. Perspectives 2013-2014 ... 21

Le personnel ... 22

Donateurs et partenaires de la Fondation ... 23

Les partenaires de projets 2012-2013 ... 27

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 ... 31

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec ... 45

DÉCLARATION DU **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Au 31 mars 2013

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2013. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2012-2013* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,

André Martin

Québec, le 1er juin 2013

MESSAGE DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec grande fierté que la Fondation de la faune du Québec a célébré, en novembre 2012, ses 25 années d'activité au service des chasseurs, des pêcheurs, des trappeurs et de tous les organismes qui se préoccupent de faune et de nature au Québec. Depuis 1987, le champ d'action de la Fondation de la faune s'est considérablement élargi ; plusieurs nouveaux programmes d'aide financière ont vu le jour afin de répondre aux besoins du milieu, tandis que le nombre de demandes de subvention a explosé.

Le développement de la Fondation de la faune n'aurait pu être possible sans la contribution des utilisateurs de la faune. Appliqué au Québec depuis 1987, le principe de l'utilisateur-payeur a assuré la Fondation de la faune d'un financement stable et récurrent. En effet, plus de 65 millions de dollars ont été investis dans des projets fauniques grâce aux contributions des utilisateurs représentant 59 % de nos revenus totaux entre 1987 et 2012.

Au fil des années, plusieurs partenaires financiers ont également parrainé ou soutenu des programmes de la Fondation de la faune, tandis que plusieurs l'assurent d'un soutien financier constant. Parallèlement, l'expertise de la Fondation en collecte de fonds s'est développée et, désormais, les soirées-bénéfice, les encans électroniques et les campagnes de financement font partie des activités annuelles et génèrent des revenus importants qui permettent de répondre à l'augmentation des demandes d'aide qu'elle reçoit.

Tous les partenaires du réseau faunique avec qui la Fondation de la faune entretient des relations soutenues, les nombreux organismes de conservation rencontrés dans les ateliers, congrès et forums divers, ainsi que les promoteurs de projets et les experts qui participent aux comités de sélection de projets, ont également influencé le développement de la Fondation de la faune.

Ces liens de collaboration ont d'ailleurs été soulignés récemment par Héritage Saint-Bernard. Cet organisme de Châteauguay, qui célébrait aussi en 2012 ses 25 ans d'existence, a remis un prix hommage à la Fondation de la faune et en a profité pour mentionner la synergie existant entre les deux organisations depuis le début des années 1990. Le prix hommage visait à reconnaître le travail accompli par la Fondation de la faune pour la protection du refuge faunique Marguerite-d'Youville et du ruisseau Saint-Jean, sites naturels d'envergure dans cette région.

La Fondation de la faune est au cœur d'un réseau dynamique et engagé. En effet, la conservation des habitats fauniques est désormais activement prise en charge par les Québécois et les Québécoises. Le reflet de cette réalité est que le nombre de demandes d'aide reçues à la Fondation de la faune augmente année après année, aussi bien pour les projets d'habitat que pour les projets de relève à la pêche. La Fondation de la faune est fière d'avoir pu soutenir les initiatives de dizaines d'organismes locaux, régionaux ou nationaux en investissant près de 5,1 millions de dollars dans la réalisation de 728 projets à caractère faunique en 2012-2013.

Je félicite et remercie tous les employés et les membres du conseil d'administration de la Fondation qui effectuent un travail remarquable pour la conservation des habitats de la faune au Québec.

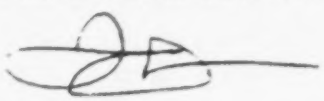

Jacques Gauthier

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 2012-2013 s'est réalisé dans la continuité des orientations établies dans notre planification triennale 2011-2014. L'équipe de la Fondation de la faune a su déployer énergie et créativité afin de multiplier les initiatives fauniques au Québec. D'ailleurs, plusieurs projets connaissent des succès remarquables.

Préserver la biodiversité faunique

L'une des priorités de la Fondation de la faune est d'accentuer l'effort pour préserver la biodiversité faunique. L'accroissement des sommes allouées aux projets qui profitent à plusieurs espèces à la fois est l'un des moyens retenus pour atteindre ce but.

En 2012-2013, la Fondation de la faune a ainsi poursuivi ses efforts en vue de protéger des terrains qui constituent des habitats fauniques exceptionnels. Qu'il s'agisse de milieux humides, riverains, insulaires ou forestiers, les sites ciblés doivent accueillir une faune variée et constituer des écosystèmes riches et diversifiés ou menacés. Une forte proportion des projets de protection financés se situent dans le sud du Québec, et plus particulièrement dans la plaine du Saint-Laurent, étant donné que les habitats fauniques de cette région subissent de plus grandes pressions dues au développement urbain, industriel et agricole.

La popularité du programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole contribue aussi à la préservation de la biodiversité. Cette année, la Fondation de la faune a contribué au financement de 22 nouveaux projets qui auront des répercussions positives pour de nombreuses espèces. Ainsi, la réalisation d'aménagements comme des étangs temporaires, des nichoirs et des bandes riveraines élargies crée des habitats qui permettent d'augmenter la richesse faunique en milieu agricole, en y attirant des oiseaux, le cerf de Virginie et plusieurs petits animaux à fourrure. De même, le retrait de débris, de sédiments et d'embâcles dans les cours d'eau agricoles sont des interventions qui favorisent la circulation du poisson et qui améliorent les zones de fraie, d'alimentation et de repos. L'omble de fontaine, la perchaude et le doré sont parmi les espèces qui bénéficient de ces aménagements tout comme la faune ailée et la sauvagine.

Intégrer les besoins de la faune dans les interventions en milieu naturel

Je souhaite également souligner les progrès accomplis en vue d'aider les partenaires fauniques à intégrer les besoins de la faune dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique et privée.

En effet, la Fondation de la faune est fière du succès du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier (GIR) qui suscite un fort intérêt parmi les partenaires fauniques comme les gestionnaires de zecs, de rivières à saumon, de réserves fauniques, de pourvoiries et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. Des promoteurs comme des agences forestières, le Conseil de la Nation huronne-wendat et Nature Québec comptent aussi parmi les organismes qui ont soumis des demandes d'aide financière pour des projets de gestion intégrée. De plus, ce réseau a participé en grand nombre au colloque initié par la Fondation de la faune dans le but de diffuser les résultats des principaux projets réalisés dans le cadre de ce programme. Plus de 220 personnes, notamment des ingénieurs forestiers et des biologistes qui œuvrent au sein des organismes concernés par la gestion intégrée, ont assisté à cet événement tenu en janvier 2013.

Suite en page suivante

Parc national des Grands-Jardins

Par ailleurs, la Fondation a aussi pu constater que les six projets pilotes du programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant ont commencé à produire des outils qui seront utiles à d'autres intervenants en forêt privée. À titre d'exemple, le Groupement forestier coopératif de Baie-des-Chaleurs a réalisé un plan d'orientation du ravage de cerf de Virginie dans lequel ont été ciblés les meilleurs aménagements pour l'amélioration et le maintien du ravage à long terme. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, quant à elle, a procédé à l'identification des traverses de cours d'eau problématiques à l'échelle d'un sous-bassin versant, ce qui a permis de procéder à leur restauration en vue de favoriser une meilleure circulation du poisson et de protéger les frayères.

Accroître les revenus de la Fondation de la faune

En 2012-2013, la Fondation a réalisé plusieurs activités en vue d'accroître ses revenus, une autre de ses grandes priorités. Ainsi, un nouveau Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec a été créé en collaboration avec le Regroupement QuébecOiseaux. L'objectif est d'inviter les ornithologues et des entreprises privées à y contribuer. La campagne de financement annuelle réalisée sous le thème des 25 ans de la Fondation a connu un grand succès. En effet, plus de 1 550 personnes ont effectué un don, ce qui constitue le meilleur résultat obtenu jusqu'ici en la matière. Nos activités-bénéfice annuelles, soit le souper de homard et l'Encan faune et nature, ont également connu une excellente participation et généré des revenus intéressants qui seront investis dans des projets fauniques.

Vingt-cinq ans au service de la faune

En novembre 2012, lors d'un événement tenu à l'Aquarium du Québec, nous avons souligné notre 25e anniversaire d'action au service des habitats de la faune et des acteurs qui la sauvegardent. Cette activité a été une belle occasion de réunir plusieurs partenaires du réseau faunique qui ont activement contribué au développement de la Fondation de la faune au fil des années.

De façon plus générale, le bilan de nos 25 ans d'activité nous rappelle que le partenariat est au cœur de notre action, aussi bien dans les liens d'affaires développés avec plusieurs entreprises privées que dans les solides liens de collaboration établis avec les fédérations de faune du Québec, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et avec un nombre impressionnant d'organismes actifs sur le terrain. La Fondation est fière d'être au cœur de ce réseau vaste et varié, dont les intérêts convergent vers la conservation et la mise en valeur de la faune.

André Martin

Photo : Fondation de la faune du Québec

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU 31 MARS 2013

PRÉSIDENT
JACQUES GAUTHIER[1]
Administrateur de société

MEMBRE
DENIS DESBIENS
Vice-président, Québec,
IBM Canada

VICE-PRÉSIDENTE
KIM THOMASSIN[1]
Associée, directrice du bureau
pour la région du Québec,
McCarthy Tétrault

MEMBRE
GHYSLAINE DESSUREAULT
Consultante, motoneige / pourvoirie,
Tourisme Abitibi-Témiscamingue

TRÉSORIÈRE
MARIE LAMONTAGNE[1-2]
Première vice-présidente
communications et marketing institutionnels,
SSQ Groupe financier

MEMBRE
PIERRE LAPORTE[2]
Associé, leader, Groupe restructuration
d'entreprises Amériques,
Samson Bélair/Deloitte & Touche

MEMBRE
ANDRÉ MARTIN[1]
Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE
Président, Association régionale
des gestionnaires
de zecs de la Mauricie

MEMBRE
GERMAIN CARRIÈRE[2]
Administrateur de société

MEMBRE
CHRISTIAN SÉNÉCHAL
Associé délégué,
Samson Bélair/Deloitte & Touche

MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY
Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement

MEMBRE
MANON SIMARD
Directrice générale,
Les Scieries du lac Saint-Jean

MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)
Artiste-peintre

1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement

1 PRÉSENTATION DE LA **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (*RLRQ, c. C61.1*), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impot sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de treize membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

1.2 FONCTIONS ET POUVOIRS

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2012-2013, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, l'enseignement ou la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Même si la Fondation a considérablement diminué son intervention en ce domaine, elle met encore à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 ENCADREMENT ADMINISTRATIF

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2013, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, seize postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel.

1.4.3 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le Code peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune. Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

1.4.4 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année 2008-2009 son Plan d'action de développement durable 2008-2013. En 2013, ce plan sera bonifié par l'ajout d'une action relative à l'Agenda 21 de la culture du Québec. La réalisation du plan a été prolongée jusqu'en 2015. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement, tels qu'ils sont décrits à la section 4.4.

1.4.5 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation n'a pas reçu de demandes d'accès à l'information au cours de l'année.

1.4.6 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. De plus, une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour leur permettre l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.7 Utilisation des ressources informationnelles

La Fondation a investi, en 2012-2013, une somme de 94 000 $ pour l'encadrement, la continuité, et la mise à niveau de ses ressources informationnelles.

1.4.8 Politique d'utilisation du français

La Fondation s'inspire de la politique linguistique de son ministère responsable, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Fondation a réalisé une réflexion stratégique qui a mené à l'adoption du plan stratégique 2011-2014. Celui-ci se situe dans le prolongement du plan adopté pour la période 2008-2011 et il est accompagné d'un plan d'action couvrant cette nouvelle période triennale.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision selon lequel elle se perçoit comme « une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu ».

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des communautés, la rigueur et l'équité.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par une action et un soutien financier direct aux initiatives ciblant les habitats ;
- agir comme catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques ;
- assurer la pérennité et le développement de l'organisation.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.

Les priorités de la Fondation pour 2012-2013 sont essentiellement dictées par le plan d'action 2011-2014 en vue de mettre en œuvre le plan stratégique.

3 FAITS SAILLANTS 2012-2013

En bref, l'exercice 2012-2013 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 5,1 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 2,6 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 83 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques.

Ainsi, au cours de l'exercice 2012-2013, la Fondation a accepté 728 nouvelles demandes d'aide financière et 5,03 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur deux ans. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 18,2 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,70 $ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITION DES REVENUS 2012-2013

6,5 millions de dollars

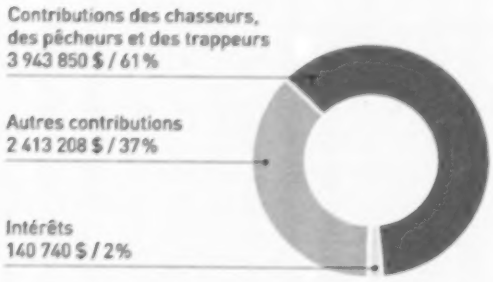

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2012-2013

6,2 millions de dollars

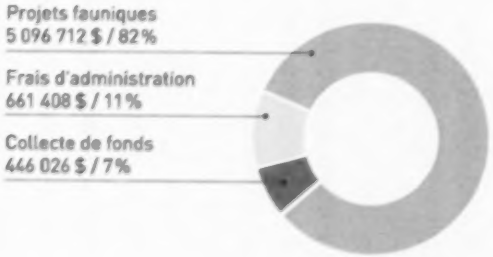

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LES DEMANDES D'AIDE ACCEPTÉES

5,03 millions de dollars[1]

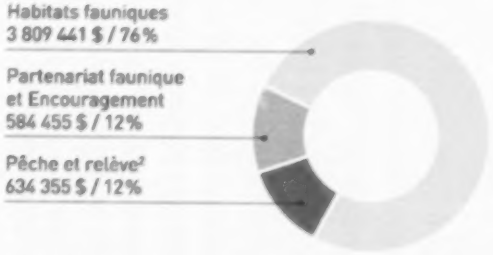

1) Types de projets soutenus :
   - Habitats fauniques : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
   - Partenariat faunique : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).
   - Pêche et relève : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.
2) Incluant 119 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles dans le cadre du programme Festival de pêche.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation et l'encadrement de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Les demandes acceptées au cours de l'exercice contribuent à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre aux besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine, à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de pêche et de piégeage.

4 RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012-2013

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent de trois grandes orientations.

4.1 ORIENTATION 1 – LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DES HABITATS FAUNIQUES

La Fondation entend maintenir une attention particulière envers les espèces prélevées (chasse, pêche et piégeage) et les espèces menacées tout en s'ouvrant à la protection des autres espèces fauniques. Elle entend également accroître les retombées fauniques de ses investissements en favorisant des interventions qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2012-2013 en matière de protection et d'aménagement étaient les suivantes :

- **accentuer l'effort pour la préservation de la biodiversité faunique** par l'intermédiaire de ses différents programmes d'aide financière ;
- **favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier**, notamment par la poursuite du programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée ;
- **mieux connaître et accroître l'efficacité des interventions fauniques** en utilisant un système d'évaluation des résultats des interventions de la Fondation sur la faune.

Pour la période triennale 2011-2014, six objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 1

S'assurer que les investissements consentis spécifiquement pour des espèces menacées et vulnérables et leurs habitats soient maintenus, voire augmentés, tout en accordant la priorité aux actions conformes aux différents plans de rétablissement dans le cadre du programme Faune en danger.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien des investissements dans le programme à plus de 300 000 $.
- Le groupe des tortues demeure très important dans l'attribution des contributions de l'année. Six projets concernant la protection et l'acquisition de connaissances sur ces reptiles ont été financés en 2012-2013.
- Vingt-sept espèces en situation préoccupante ont été visées par les projets acceptés au cours de l'année.

OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

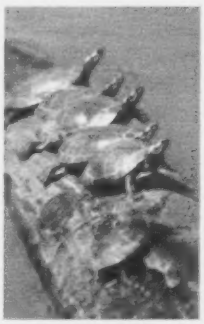

Photo : Pierre Poulet

Photo : Carole Charbonneau, Québec nature et nature 2011

Photo : Julien Brisson, Québec nature et nature 2011

En 2012, la Fondation a soutenu 27 projets dans le cadre de son programme Faune en danger, répartis dans tous les types de paysage du Québec, dont 5 portent sur le milieu marin. À titre d'exemple, une aide financière de 10 000 $ a été octroyée au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pour réaliser une pièce de théâtre sur les espèces en péril écrite et interprétée par un groupe d'élèves d'une école de la région de Baie-Comeau. Cette pièce aura pour thème les espèces en péril de la région ainsi que leurs habitats et proposera des actions pour la sauvegarde de ces derniers.

Également, une aide financière de 10 000 $ a été accordée à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec pour le recensement de l'information disponible et le projet d'un nouveau dépliant à l'intention des trappeurs visant à les informer sur les solutions pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de proie, notamment le pygargue à tête blanche et l'aigle royal, deux rapaces désignés vulnérables au Québec.

OBJECTIF 2

Accroître les sommes allouées aux projets qui profitent à plusieurs espèces à la fois, notamment celles qui soutiennent des activités de prélèvement ou d'observation, pour qu'elles représentent 65 % du total des sommes allouées à des projets d'habitats en 2013-2014. Les moyens ciblés visent à renforcer le programme de protection des habitats fauniques et à favoriser les interventions où la biodiversité est forte.

RÉSULTAT ANNUEL

- Investissement de 245 600 $ dans le programme Protéger les habitats fauniques afin de protéger des habitats exceptionnels et menacés, notamment en soutenant leur acquisition.
- Poursuite de la phase II du programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole visant à améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles et financement de 22 nouveaux projets à hauteur de 303 965 $ avec le soutien financier de Syngenta et RBC Banque Royale par l'entremise du programme Eau bleue.
- Livraison des programmes de Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier et d'Aménagement intégré par sous-bassin versant. Approbation de 26 nouveaux projets multispécifiques totalisant 760 000 $.
- En 2012-2013, 71,3 % des sommes allouées concernaient des projets qui visaient plusieurs espèces à la fois, soit une augmentation de 3,1 % depuis 2010-2011.

OBJECTIF EN CONTINU

Photo : Fondation de la faune du Québec

À titre d'exemple, la Fondation de la faune a soutenu financièrement Canards Illimités Canada pour l'acquisition de la propriété Labelle (142,2 ha) afin de consolider la protection des milieux humides riverains entre Gatineau et Thurso, le long de la rivière des Outaouais. Ce secteur est ponctué de baies et de milieux humides abritant une riche diversité biologique composée de poissons, de sauvagines, d'autres oiseaux aquatiques, d'amphibiens, de reptiles et de mammifères qui y trouvent des habitats essentiels pour se reproduire.

Photo : Luc Desormeaux, Québec oiseaux nature 2011

Photo : Denis Allard, Québec oiseaux nature 2011

OBJECTIF 3

Doter les partenaires fauniques régionaux et provinciaux d'outils permettant une meilleure participation à la gestion intégrée des ressources, en aidant financièrement ces partenaires à intégrer les besoins fauniques dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique auprès de leur clientèle respective.

RÉSULTAT ANNUEL

- Poursuite du programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, avec la collaboration financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et implantation d'un volet visant la participation des fédérations gestionnaires de territoire aux tables régionales de Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT). Vingt-six des 36 demandes reçues ont été approuvées (460 000 $). Cinq fédérations ont vu leur projet de participation aux tables GIRT approuvé (300 000 $).
- Organisation d'un colloque visant la diffusion des résultats des principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier.

OBJECTIF EN CONTINU

Photo : Jacques Brisebois, Québec oiseaux nature 2011

Grâce au programme GIR, la Société des établissements de plein air du Québec (*Sépaq*) travaillera à doter chaque réserve faunique de plans d'aménagement pour l'habitat de l'orignal, du cerf de Virginie et de la gélinotte huppée. Ceux-ci permettront aux gestionnaires des réserves fauniques et aux professionnels de la *Sépaq* de mieux guider leurs actions dans l'optimisation de la qualité de l'habitat lors de leur participation à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.

Photo : Daniel Dugenais, Québec nature 2011

OBJECTIF 4

Contribuer à l'implantation d'un modèle de gestion forêt-faune qui applique un aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée, par l'appui, jusqu'en 2014, des projets pilotes adoptés à l'automne 2009.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien du programme en 2012-2013 afin de soutenir les plans d'actions spécifiques à chacun des projets.
- Planification et organisation d'une rencontre de formation et d'échange d'une journée avec les promoteurs de projets retenus. La rencontre se déroulera le 11 avril 2013. Chaque promoteur présentera l'état d'avancement de son projet et une période d'échange sera tenue pour discuter des indicateurs de résultats.

OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 5

Affecter les sommes provenant des contributions relatives aux permis des véhicules hors route à la conservation et à la restauration d'habitats par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'aide financière pour la conservation et la restauration des habitats affectés par la circulation de ces véhicules.

RÉSULTAT ANNUEL

- Lancement du programme d'aide financière au printemps 2013, à la suite de la conclusion d'une entente avec le ministère des Transports du Québec.

OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

OBJECTIF 6

Évaluer les retombées et l'efficacité de la moitié des programmes d'aide de la Fondation, en se préoccupant d'évaluer l'ensemble des interventions sur un horizon de six ans, et y consacrer, par la mise en œuvre d'un système de mesures de l'efficacité faunique, sociale et administrative, les ressources nécessaires pour évaluer au moins cinq programmes d'ici mars 2014.

RÉSULTAT ANNUEL

- Mise en place d'un protocole de consultation du volet « ravages de cerfs » du programme Forêt-Faune. Des intervenants concernés ont été rencontrés en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans Chaudière-Appalaches afin de déterminer les améliorations souhaitées.
- Démarche de révision des processus liés à la gestion d'une demande d'aide financière, à son analyse, à l'émission des contrats, à la gestion des activités de suivi dans le but d'utiliser de façon optimale les ressources nécessaires à ces activités ; terminée pour la plupart des programmes.

OBJECTIF EN CONTINU

Photo : Jean-François Arbec, Québec nature 2011

4.1.1 Autres activités fauniques liées à des occasions non prévues dans la planification stratégique 2011-2014

Sites prioritaires

Depuis le 1er avril 2011, 42 projets visant des sites jugés prioritaires à protéger par la Fondation et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont été soutenus. Les promoteurs de projets ont bien répondu à l'appel de soumission de projets de protection, de sensibilisation, d'aménagement et de mise en valeur sur des sites fauniques exceptionnels et menacés situés principalement dans le sud du Québec.

Photo : Jean-Sébastien Guénette

Nouveau fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec

La Fondation de la faune et le Regroupement QuébecOiseaux ont lancé en septembre 2012 un fonds thématique destiné à soutenir financièrement des projets de protection et d'aménagement d'habitats pour les oiseaux du Québec. Les ornithologues seront invités à contribuer au fonds. De plus, des démarches seront entreprises auprès de corporations privées et des gouvernements pour venir seconder les efforts des observateurs d'oiseaux.

4.2 ORIENTATION 2 – CATALYSEUR POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES FAUNIQUES

La Fondation a contribué au développement d'un vaste réseau d'organismes fauniques et de groupes de toute nature qui travaillent pour la faune. Ce réseau, à la base du mouvement faunique, ne cesse de s'élargir, mais il demeure fragile du fait qu'une partie importante des organisations qui le composent sont encore jeunes, reposent largement sur le bénévolat et manquent de ressources financières. Ces interlocuteurs sont la courroie de transmission de la Fondation vers les activités fauniques. Le succès des interventions de la Fondation dépend de leur santé et de leur force.

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Afin de maintenir une stabilité financière et de poursuivre le développement des initiatives fauniques, un effort particulier doit être consenti vers les activités stimulant la relève.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2012-2013, afin d'agir comme catalyseur, étaient les suivantes :

- favoriser la synergie entre les organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des habitats ;
- contribuer aux activités de relève destinées à la chasse, à la pêche et au piégeage.

Pour la période triennale 2011-2014, quatre objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 7

Soutenir la réalisation d'au moins deux activités de renforcement des capacités organisationnelles, de concert avec des partenaires, pour déterminer les besoins des organismes et les moyens d'y répondre.

RÉSULTAT ANNUEL

- Participation à l'organisation des Ateliers sur la conservation des milieux naturels tenus les 12 et 13 octobre 2012 à Châteauguay. Deux cent cinq participants, répartis sur le territoire québécois, ont bénéficié de ce ressourcement, signe que cette activité répond à un réel besoin du milieu.
- Organisation et tenue d'un forum portant sur l'avenir des lacs et des rivières au Québec : comment concilier développement et conservation. L'événement a eu lieu à l'automne 2012 dans la région de Saint-Hyacinthe et a réuni près de 300 participants, intervenants-terrain et décideurs, dont une majorité œuvre en milieu agricole.

OBJECTIF ATTEINT

Photo : Fondation de la faune du Québec

OBJECTIF 8

Favoriser le réseautage entre les partenaires engagés dans une activité liée à la faune en poursuivant l'engagement de la Fondation dans l'organisation d'activités de réseautage et en diversifier le bassin potentiel de participants.

RÉSULTAT ANNUEL

- Une réception pour souligner le 25e anniversaire de la Fondation a eu lieu à l'Aquarium du Québec le 1er novembre 2012 et a réuni 150 convives. Le ministre responsable ainsi que les principaux partenaires de la Fondation se sont rencontrés à cette occasion.
- Poursuite de la participation de la Fondation aux activités regroupant plusieurs partenaires fauniques, telles que la Table nationale de la faune, les tables techniques ainsi que la participation aux rencontres du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). La direction et les professionnels de la Fondation continuent de faire partie de plusieurs tables et comités regroupant nos principaux partenaires.

OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

OBJECTIF 9

Attribuer une aide financière à au moins 20 nouveaux projets de relève destinés à la chasse, à la pêche et au piégeage au cours de la période triennale en consacrant une part importante des revenus nets de l'Encan faune et nature aux activités de relève et en s'assurant de la complémentarité des actions avec celles de ses partenaires.

RÉSULTAT ANNUEL

- Depuis octobre 2012, tous les revenus nets de l'Encan sont dirigés vers le programme Pêche en herbe afin d'en optimiser l'effet levier.
- Participation à une expérience pilote destinée à contrer le phénomène de « décrochage nature » qui nuit au recrutement d'une relève de chasseurs et de pêcheurs. De concert avec la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman et la Fondation David-Suzuki, un mandat de recherche a été confié afin de répertorier les initiatives menées au Québec et à l'extérieur pour contrer le décrochage nature. Le rapport détaillé et la brochure synthèse ont été produits au cours de l'année. Le décrochage nature est réel en milieu urbain et des mesures sont en développement pour favoriser le contact avec une nature de proximité avant d'inciter les citadins à venir en forêt.
- Maintien de la participation au comité de sélection du programme Relève et mise en valeur des activités de chasse, pêche et piégeage du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, volets national et régional.

OBJECTIF ATTEINT

Photo : Organisme de bassin versant Matawinie

Photo : Fondation de la faune du Québec

OBJECTIF 10

Initier 50 000 jeunes à la pêche d'ici la fin 2013-2014 en maintenant le programme Pêche en herbe pour la période triennale.

RÉSULTAT ANNUEL

- Initiation de plus 17 300 jeunes en 2012-2013 portant le total des jeunes initiés depuis 2011 à plus de 34 500.
- Maintien des activités spéciales à Québec et à Montréal en 2012-2013. D'autres grandes villes du Québec seront ciblées au cours des prochaines années.

OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

À l'hiver 2012, Éco-Nature de Laval a tenu des activités Pêche en herbe sur la rivière des Mille-Îles. En tout, 280 jeunes du milieu urbain ont pris part à des journées d'initiation à la pêche blanche à proximité de leur domicile. Ce promoteur est très actif dans la municipalité de Laval. Il initie des jeunes urbains à la pêche depuis 2004 tant l'hiver que l'été.

4.3 ORIENTATION 3 – ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

La conservation de la faune et la protection de l'environnement jouissent actuellement d'une faveur populaire croissante. Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources financières suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. La crédibilité de la Fondation, son financement de base provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ainsi que sa connaissance du réseau gouvernemental constituent des forces à exploiter pour augmenter ses revenus, diversifier ses sources de fonds et répondre aux besoins croissants.

Les priorités en matière de développement et de pérennité de l'organisation pour 2012-2013 ont touché plus particulièrement :

- **l'accroissement des revenus de la Fondation**, notamment par la recherche de fonds associés à des projets et des programmes particuliers ;
- **l'amélioration de la notoriété publique de la Fondation**, par la mise en œuvre de multiples actions visant à faire connaître la Fondation au grand public ;
- **l'intégration de la notion de développement durable dans toutes les sphères d'activité de la Fondation.**

Pour la période triennale 2011-2014, trois objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 11

Accroître les revenus annuels d'au moins 1 000 000 $ au cours de la période triennale (fonds général) tout en maintenant les dépenses administratives à un seuil égal ou inférieur à 12 % des dépenses totales, poursuivre la recherche de fonds auprès de partenaires gouvernementaux et privés et le développement de nouvelles sources de financement.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien des charges administratives à 11 % des dépenses totales.
- Le nouveau partenariat avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de conservation et de restauration des habitats affectés par la circulation des véhicules hors-route contribuera à l'atteinte de cet objectif. Les effets seront visibles à compter de 2013-2014.

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT

La Fondation peut compter sur les contributions financières de fidèles partenaires avec qui elle a développé de solides liens de collaboration. Parmi ceux-ci, mentionnons les suivants :

- Services de cartes Desjardins, avec qui la Fondation est associée dans la promotion de la carte de crédit Nature Visa Desjardins. Les 4 000 utilisateurs de cette carte affinité permettent à la Fondation de recueillir près de 130 000 $ par année ;
- Syngenta Protection des cultures Canada, qui contribue au programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et qui appuie l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation ;
- L'Association minière du Québec, qui soutient le programme Faune en danger et qui appuie l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation ;
- Dieu du Ciel !, microbrasserie québécoise qui produit la bière Rescousse et verse 11 cents par bouteille vendue au programme Faune en danger, au profit des espèces menacées ;
- Boralex, société productrice d'électricité, qui s'est engagée à appuyer le fonds Adoptez un habitat, lancé en 2011 ;
- Canadian Tire, partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998 ;
- Rousseau Timbres & Monnaies à La Baie, partenaire du programme du timbre de conservation annuel depuis 1988 ;
- La Société du centre des congrès de Québec, qui a renouvelé son engagement à promouvoir les « compensations nature » auprès de sa clientèle et qui versera au fonds Adoptez un habitat les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables au cours des cinq prochaines années ;
- RBC Banque Royale qui a terminé son engagement de deux ans envers le programme de Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

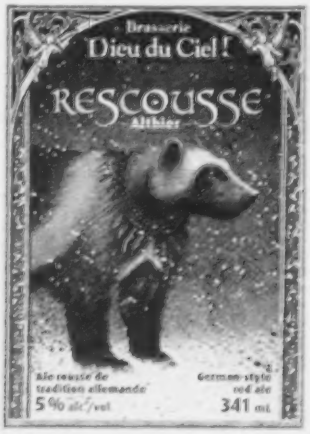

Photo : Fondation de la faune du Québec

Sur la photo : au centre Jean Simard, président d'honneur de la soirée en compagnie d'André Martin et de Jacques Gauthier, respectivement président-directeur général et président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

La Fondation travaille constamment à étendre son réseau de partenaires, notamment par l'entremise du fonds Adoptez un habitat qui vise à susciter des contributions auprès des organisateurs d'événements écoresponsables. Pour se conformer aux normes du développement durable, ces derniers cherchent des moyens de compenser l'impact environnemental de leurs activités. Avec le fonds Adoptez un habitat, la Fondation leur propose des « compensations nature » qui peuvent être dirigées vers un des 150 sites prioritaires à protéger, sites désignés ainsi par la Fondation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2010.

Dans la continuité de l'édition 2011, la soirée-bénéfice annuelle de mai 2012 a repris la thématique Adoptez un habitat. Cette activité, tenue à la Taverne Magnan à Montréal sous la présidence d'honneur de M. Jean Simard, président de l'Association de l'aluminium du Canada, a permis d'amasser un revenu brut de près de 106 000 $ et d'accueillir près de 300 convives. Tous les bénéfices de cet événement ont été investis dans le fonds Adoptez un habitat.

La campagne de financement, sous le thème « Plus de 25 ans au service de la biodiversité au Québec », a permis de recueillir plus de 70 000 $ auprès de 1 513 donateurs. Cette campagne a été un véritable succès, affichant des résultats supérieurs à la campagne de l'an dernier.

Par ailleurs, la septième édition de l'Encan faune et nature s'est tenue sur Internet du 14 février au 7 mars 2013. Deux partenaires majeurs s'y sont de nouveau associés : BRP (Bombardier Produits Récréatifs), dont le côte à côte Commander et le véhicule tout-terrain Outlander constituaient les lots vedettes, et le Réseau des sports, qui a offert une visibilité très importante sur son site rds.ca. La Fondation a récolté plus de 98 000 $ grâce à cet encan dont les bénéfices soutiendront des projets du programme Pêche en herbe.

OBJECTIF 12

Augmenter substantiellement, au cours de la période triennale, le taux de notoriété de la Fondation auprès du grand public et des utilisateurs en réalisant les actions prévues au plan de communication 2009-2012.

RÉSULTAT ANNUEL

Les actions prévues au plan de communication ont été réalisées.

OBJECTIF EN CONTINU

Toujours convaincue de l'importance de faire connaître son action et celle de ses partenaires, la Fondation met en œuvre plusieurs initiatives de communication ayant pour objectif de :

- faire connaître ses programmes d'aide, de rejoindre les promoteurs de projets et d'appuyer des projets fauniques de grande qualité ;
- promouvoir la Fondation auprès des entreprises et des personnes susceptibles de contribuer financièrement à cette mission et d'appuyer les sources traditionnelles de financement de la Fondation ;
- diffuser le travail de conservation et de gestion des ressources et des territoires fauniques accompli par le vaste réseau faunique du Québec.

Ainsi, en 2012-2013, la Fondation a publié régulièrement des communiqués de presse, qui sont aussi distribués à son vaste réseau de partenaires. En illustrant des projets concrets réalisés sur le terrain par les promoteurs de projets ou en décrivant les principales activités de la Fondation, ces communiqués aident à mieux faire comprendre la mission de cette dernière et son mode d'intervention. C'est dans ce même souci que la Fondation a produit, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2013, une capsule vidéo faisant état de son action en milieu agricole. La vidéo, intitulée « Ensemble pour la qualité de l'eau et la biodiversité », a été diffusée en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) le 22 mars 2013 lors de la journée mondiale de l'eau.

La Fondation a poursuivi sa participation aux émissions de télévision *Loisirs, chasse et pêche* sur Télé Mag, et *Rendez-vous chasse et pêche* sur TV-COGECO et le canal Vox. Elle a aussi obtenu que deux de ses capsules promotionnelles soient gracieusement diffusées sur les chaînes RDS, V, Météomédia et Télémag.

La Fondation anime de façon assidue sa page Facebook, désormais appréciée par plus de 3 600 adeptes, ainsi que son compte Twitter. De plus, elle a poursuivi la production de son bulletin électronique *Entre les branches* diffusé auprès de plus de 7 000 personnes quatre fois par an.

La Fondation réalise régulièrement des publicités concernant la carte Nature Visa, le calendrier annuel, la campagne de financement et l'Encan faune et nature.

À l'été 2012, la Fondation a de plus participé activement à la campagne d'information au sujet de la nouvelle réglementation sur l'utilisation des poissons-appâts en diffusant des affiches et des autocollants auprès de ses nombreux partenaires dans toutes les régions du Québec.

OBJECTIF 13

Mettre en valeur les actions de la Fondation envers la faune prélevée par des mesures particulières de communication.

RÉSULTAT ANNUEL

- Dans le cadre de son 25e anniversaire, la Fondation a diffusé quelques versions d'une publicité soulignant les nombreuses actions qu'elle a réalisées pour les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs depuis 25 ans. La collaboration avec les intervenants du secteur faunique est aussi mise en valeur dans le texte. Cette publicité a été placée dans des médias spécialisés.
- Les interventions des membres du personnel de la Fondation, lors d'événements publics où les 25 ans de la Fondation sont soulignés, mettent en valeur la contribution majeure des chasseurs et des pêcheurs au développement de la Fondation.

OBJECTIF EN CONTINU

4.4 SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

Afin qu'il s'arrime à la Stratégie gouvernementale en développement durable, le plan d'action a été prolongé jusqu'en mars 2015.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.

GESTES	SUIVI
Distribuer au personnel de l'information sur la démarche gouvernementale concernant le développement durable.	En continu
Assister à des séances de formation sur le concept de développement durable.	En continu

CIBLE ET INDICATEUR

Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

RÉSULTATS

Depuis 2008, 94 % des employés de la Fondation ont été sensibilisés lors d'activités portant sur les nouvelles politiques et lignes directrices en matière de développement durable et la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation.

ACTION 2

Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

GESTES	SUIVI
Créer une section « développement durable » sur le site Internet de la Fondation.	Réalisé
Créer une rubrique « développement durable » dans le bulletin électronique de la Fondation deux fois par année.	Réalisé

CIBLE ET INDICATEUR

Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

RÉSULTATS

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015 de la Fondation est en ligne sur son site Internet depuis mars 2009. La section a été l'objet de 478 clics en 2012-2013. Trois capsules sont parues dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

GESTES	SUIVI
Aménager un écocentre.	Réalisé
Éliminer tout contenant en styromousse au profit de la vaisselle durable.	En continu
Éviter tout surclassement lors de la location de véhicules automobiles afin de favoriser la consommation réduite de carburant.	En continu
Réduire l'impression de documents et installer par défaut des fonctions d'imprimante qui contribuent à l'économie d'encre et de papier.	En continu
Élaborer une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable.	Réalisée

CIBLE ET INDICATEUR

Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

RÉSULTATS

Les lignes directrices concernant la gestion environnementale, la politique d'acquisition responsable et la politique concernant l'organisation d'événements écoresponsables adoptées en octobre 2010 sont accessibles en ligne sur le site Web de la Fondation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 4

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.

GESTES	SUIVI
Faire la révision des programmes d'aide financière de la Fondation en intégrant les principes de développement durable.	En cours
Faire connaître les modifications apportées aux programmes d'aide aux organismes du milieu par l'entremise du site Internet de la Fondation.	En continu

CIBLE ET INDICATEUR

Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2015.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Deux programmes d'aide de la Fondation ont été bonifiés en cours d'année, ce qui porte à quatre programmes réguliers sur sept existants ceux qui sont maintenant dotés de critères prenant en compte le développement durable.

5 PERSPECTIVES 2013-2014

Le plan d'action 2013-2014 vise la réalisation de l'an trois du plan stratégique 2011-2014.

Pour le prochain exercice, la Fondation mettra en œuvre ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'initiatives et d'habitats fauniques. Les principales activités visent à :

- accentuer l'effort de préservation de la biodiversité faunique en s'assurant de maintenir, voire d'augmenter les investissements consentis pour des espèces menacées et vulnérables ;
- favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier, en contribuant à l'implantation d'un modèle de gestion forêt-faune appliquant un aménagement de gestion intégrée en forêt privée ;
- développer le nouveau Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec pour soutenir des initiatives touchant la faune ailée ;
- améliorer et accroître l'efficacité des initiatives soutenues dans le cadre des programmes d'aide financière en procédant à leur évaluation systématique.

La Fondation souhaite agir comme catalyseur afin de favoriser et de stimuler le développement d'initiatives fauniques. À cette fin, elle :

- favorisera la synergie entre les organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des habitats par le soutien d'activités de réseautage et de partage de connaissances et d'informations ;
- contribuera aux activités de relève destinées à la pêche, en poursuivant son engagement dans le programme Pêche en herbe, notamment en y investissant les fonds de l'Encan faune et nature.

Afin d'assurer la pérennité et le développement de la Fondation, les principaux axes de travail seront les suivants :

- accroître les revenus par le développement de nouvelles sources de financement ; le dossier majeur 2013-2014 sera la conclusion d'une entente entre la Fondation et le ministère des Transports relativement à l'utilisation, pour la conservation des habitats, d'une contribution d'un dollar par immatriculation de véhicules hors route, pour un total d'environ 500 000 $;
- lancer un nouveau programme pour améliorer les habitats fauniques aux abords des sentiers de véhicules hors route ;
- améliorer la notoriété publique et mettre en valeur les actions de la Fondation envers la faune prélevée ;
- intégrer la notion de développement durable dans toutes les sphères d'activité de la Fondation en favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables et par la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation ;
- bonifier le plan d'action en développement durable par l'ajout d'un objectif en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec ;
- concevoir et adopter le plan stratégique de la Fondation 2014-2017.

LE PERSONNEL
AU 31 MARS 2013

ANDRÉ MARTIN
Président-directeur général

ANNABELLE AVERY
Coordonnatrice de projets

CHRISTINE BÉLANGER
Coordonnatrice de projets

BRIGITTE BOULIANNE
Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

PIERRE BRETON
Coordonnateur de projets

NANCY CLOUTIER
Technicienne en administration

MARCELLE DUPÊCHER
Technicienne juridique

ANNIE FOREST
Secrétaire

CLAUDE GRONDIN
Directeur des initiatives fauniques

GENEVIÈVE LACROIX
Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER
Assistant technique

MARTINE PARISIEN
Secrétaire

ÉMILIE PORACCHIA
Coordonnatrice aux communications et à la collecte de fonds

MARCEL QUIRION
Coordonnateur de projets

SÉBASTIEN RIOUX*
Coordonnateur de projets

GENEVIÈVE ROY
Directrice des communications et de la collecte de fonds

CÉLINE VAILLANCOURT
Secrétaire de direction

NATHALIE ZICAT
Secrétaire

* poste occasionnel

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 $ et plus cumulativement

ARTERRA/WATER

ANONYME

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MEDIA

BONDUELLE

BORALEX

CANADIAN TIRE

CBS AFFICHAGE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

POULIOT CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE *(TERRAIN)*

RBC FONDATION

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 $ à 99 999 $

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE

CROISIÈRES AML

DUMAS, RÉJEAN

FERTICHEM

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

FONDATION ERJB

JOURDAIN, MADELEINE B. *(TERRAIN)*

MAISON SIMONS (LA)

MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

TECSULT INC.

De 10 000 $ à 24 999 $

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ

BELL CANADA

CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

DOMTAR

FALCONBRIDGE LTÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)

FONDATION SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE (LA)

JONES, RICHARD ALLAN

LE SOLEIL

MAGASIN LAFLEUR

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

RIO TINTO FER ET TITANE

SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT

TRANSCONTINENTAL INC.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

VIGER, PIERRE

De 1 000 $ à 9 999 $

3CL ÉNERGIE ÉOLIENNE
AGENCE GRAVEL
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
AHR, MARC
ARCELORMITTAL MONTRÉAL INC.
ARCHAMBAULT, SERGE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION DE L'ALUMINIUM DU CANADA
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
AUBUT, MARCEL
BARAONA, ARIEL
BATHALON, RICHARD
BEAUMONT, MONIQUE
BESNER, ÉRIC
BIALKOWSKI, ANDREW
BIOVET INC.
BLAIS INDUSTRIES
BOISVERT, SYLVAIN
BOLDUC, PAULETTE
BONTEMS, LIDIA
BOS
BOUCHARD, SERGE
BOUCHER, ANDRÉ
BOURGAULT, LINDA
BOURGEOIS, SUZANNE
BRASSERIE LABATT
BRIÈRE, PIERRETTE
BUSSON, LUC
BUSOLI, MANON
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHUTES MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LA CHEVROTIÈRE (FD)
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE DES GROSEILLIERS (FD)
CANYON SAINTE-ANNE
CARREAU, ISABELLE
CASCADES INC.
CAWTHORN, MYLÈNE
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CHAREST, PIERRE (FD)
CHOUINARD, MANON
CLOUTIER, FRANÇOIS
COLABER
COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK
CONSTRUCTION PROMEC INC.
CONSTRUCTION TALLON
COOP SAINT-CASIMIR (FD)
CORPORATION MINIÈRE OSISKO
COTÉ, RICHARD
COTÉ, YVON
COUTURE, RICHARD
DAGENAIS, RICHARD
DANSEREAU, JANINE
DEMERS, MARTIN
DESGAGNÉS, ANTOINE
DESSAU INC.
DUCHESNE, ANDRÉ
DUCHESNE, RAYMOND
DUGUAY, JEAN-PAUL
DUMAS CONTRACTING LTD
DUMONT, PIERRE
DUPUIS, PIERRE
DURAND, MICHELLE
DUSSAULT, AMÉLIE
ÉLECTROPACE S.C.C.
ÉMOND, JEAN-MARC
ÉRARD, YVES
EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FD)
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FITZBACK, LUC
FONDATION MCCARTHY TÉTRAULT
FORAMEC SNC-LAVALIN
FORGET, SYLVAIN
FOURNIER, JUDITH
FRÉCHETTE, FRANÇOIS
FUMOIR GRIZZLY
GAGNÉ LETARTE S.E.N.C.R.L.
GAGNON, LYNDA
GALERIE 67
GARANT, PIERRE
GAUTHIER, DANIEL
GAUTHIER, JACQUES
GAUVREAU, FRANÇOIS
GELECTRIC
GÉNIVAR
GEOCHEMICAL SOCIETY
GILBERT, RENAUD D.
GILLESPIE, CHRIS
GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL
GOLDCORP INC.
GOURDEAU, JEAN
GRENIER, BERNARD
GROUPE LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.
GROUPE SAVOIE
GROULX, MARIE-ANGE
GROULX-FORTIN, FRANÇOISE
HALL, CHRISTOPHER
HARDY RINGUETTE
HÉBERT, DANIEL
HEENAN, BLAIKIE, AUBUT
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE
HONDA CANADA FINANCES INC.
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC
HOUGHTON, JOHN E.
IAMGOLD
JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)
JALBERT, SERGE
JEAN-LUC CORBEIL, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
LABERGE, MARLÈNE
LACROIX, YVON
LAGANIÈRE, JOSÉE
LAMARRE, BERNARD

LEFLAND, DENIS

LEPAGE, JEAN-CLAUDE

LES AFFAIRES

LESTAGE, DIANE

LETENDRE, JEAN

LÉVESQUE, JEANNE T.

LOCATION BLAIS

LORAN, RENÉ

MAGNAN, LILIANNE

MARTIN, ANDRÉ

MARTIN, DANIEL

MERCILLE, BENOÎT

MILLER THOMSON POULIOT

MINES AURIZON

MINES VIRGINIA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

MONAHAN, PIERRE

MONBOURQUETTE, HÉLÈNE

MONETTE, LUCIE

MONTPLAISIR, GHISLAINE

MORIN, GEORGES

MORIN, RÉJEAN

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NANTAIS, PIERRE

NOLINOR AVIATION

PAGÉ, JEAN

PAPIERS STADACONA

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

PIETRANGELO, ANTONIO

PLANAS, DOLORÈS

PLASTREC

POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)

POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)

POURVOIRIE STÉPHANE MARIN

PRAT, ANNICK

RAYMOND, DOMINIQUE

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

REMAT INC. (FD)

RESSOURCES NATURELLES CANADA

RHÉA GOUDREAU NATUROPATHE

RICARD, PAULINE

ROBERT, MICHÈLE

ROUSSEAU, LYSE

SAINT-JACQUES, MARIE

S.BERTRAND CONSEIL EN GESTION S.A.

SCHERING-PLOUGH CANADA INC.

SCHERRUS, EBERHARD

SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)

SERVISYS INC.

SHEIKH, AAMIR

SIAMOIS GRAPHISME

SIMARD, PASCAL

SIROIS, ÉMILIEN

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES OISEAUX

SSQ GROUPE FINANCIER

SYNAGRI

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

TAILLEFER, ALEXANDRE

TREMBLAY, ANDRÉ

TREMBLAY, STEEVE

TURBO MARKETING

ULTRAMAR

VÉZINA DUFAULT

VIBRANT IDÉATION ET MARKETING

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE RIMOUSKI (FD)

De 500 $ à 999 $

Merci à près de 400 donateurs individuels et corporatifs que nous ne pouvons tous nommer ici.

LÉGENDE :

FD : Don à un fonds dédié spécifique

TERRAIN : Donateur d'un terrain

MERCI À TOUS CEUX
QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2012-2013 :

- **plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du cout d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- **les 4 000 détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins**, la carte de crédit affinité de la Fondation ;
- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. La boutique Rousseau Timbres & Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Dans le cadre d'une entente avec la Société du Centre des congrès de Québec, cette dernière propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur événement par un don à la Fondation. Depuis 2007, les organisations suivantes ont versé une « compensation nature » :

- Association des directeurs municipaux du Québec
- ATR associées du Québec
- Centre de services partagés du Québec
- Congrès biennal sur la biologie des mammifères marins
- Conseil québécois de l'industrie touristique
- Fédération canadienne des municipalités
- Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Ministère du Tourisme
- Québec International
- Société des attractions touristiques du Québec et Festivals et événements Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA
RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE

D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE
BEAUDIN, JEAN
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
CHAMPAGNE, LOUIS
COTTE, DANIEL
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD
LAPARÉ, LOUISE
LAPORTE, PIERRE
L'ECUYER, PATRICE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCOUX, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
ORSINI, MARINA
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE
SCHERKUS, EBERHARD
SIMARD, JEAN

LES PARTENAIRES DE PROJETS 2012-2013

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

AMBIOTERRA

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES APPALACHES INC.

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.

APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOUILLÉ

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE COLLIN INC. / ZEC COLLIN

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABRIEVILLE INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINTE-ANNE-DU-LAC INC. / ZEC MITCHINAMECUS

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES INC. / ZEC DES NYMPHES

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LE SUEUR INC.

ASSOCIATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC. (L')

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'OUTAOUAIS

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA CÔTE-NORD INC.

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN INC.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

ASSOCIATION NATURE INC. / ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES DE LA CUMBERLAND

ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES DE ZECS DE LA MAURICIE A.R.G.Z.M.

ASSOCIATION SPORTIVE BATISCAN-NEILSON DE LA RÉGION SAINT-RAYMOND INC.

ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK / ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

ATTENTION FRAGILES

BUREAU ENVIRONNEMENT ET TERRE DU CONSEIL DE BANDE D'ODANAK

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL

CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU ÉCOLOGIQUE (CIME) DU HAUT-RICHELIEU

CENTRE DE CONSERVATION DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS

CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL

CLUB NOTAWISSI 2006 INC.

COLLÈGE SAINT-LOUIS

COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE TICOUAPÉ

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU LAC SAINT-PIERRE

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY

COMITÉ POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DE NEWPORT (C.P.M.V.E.N.)

COMITÉ ZIP LES DEUX-RIVES

COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DES SEIGNEURIES

CONCERT'ACTION LEPAGEOIS

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS

CONSEILLERS FORESTIERS DE L'OUTAOUAIS

CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS

COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE KINOJÉVIS-ABUJÉVIS

COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS DE MASTIGOUCHE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE MONTMAGNY

CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS / ZEC DE LA RIVIÈRE-MITIS

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

CORPORATION DE LA PROTECTION FORESTIÈRE EN BEAUCE-ETCHEMINS

DATASOL

DENDROICA ENVIRONNEMENT ET FAUNE

DURA-CLUB INC.

ÉCO-NATURE DE LAVAL

EUREKO

EXPLORAMER

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC INC.

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS, CONSEIL RÉGIONAL 07

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

FONDATION HÉRITAGE FAUNE

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE MOUCHETÉE

FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

G3E, GROUPE D'ÉDUCATION ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU

GESTIZONE INC.

GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM

GROUPE NYCTALE / 9182-5844 QUÉBEC INC.

GROUPE PROCONSEIL

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE SAINT-FRANÇOIS INC.

HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

LES CAMPS ODYSSÉE

MI : KI : N INC.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MRC BROME-MISSISQUOI

MRC L'ÉRABLE

MUNICIPALITÉ LES ÉCOUMINS

NATURE CANTONS-DE-L'EST

NATURE QUÉBEC

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE KAMOURASKA, L'ISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD

ORINHA MÉDIA

POURVOIRIE BAIE-JOHAN-BEETZ / 9099-0854 QUÉBEC INC.

POURVOIRIE CÉCAUREL INC.

POURVOIRIE FER À CHEVAL (2010)

POURVOIRIE MEKOOS

POURVOIRIE POULIN DE COURVAL INC.

POURVOIRIE QUÉBEC NATURE INC.

POURVOIRIE WABAN-AKI (2008) INC.

RÉGIONALE DES ZECS HAUTES-LAURENTIDES

REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU MARAIS DE GRONDINES

REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

RRÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT (ÉCOMUSEUM)

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT / ZEC CAP-CHAT

SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF INC.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

TECHNO-CHAMP 2000

TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

VISION FORÊT

ZECS QUÉBEC

LES PARTENAIRES DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2012-2013

10E GROUPE FLEURICIEL, MEUTE DES AIGLES

ALLIANCE DES PIÉGEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER (LES)

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE BARRAUTE INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-BOUCHETTE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-JOVITE 1972 INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VALLÉE-JONCTION INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU LAC BRÉBEUF INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE RÉGION DE LAC-DES-PLAGES

ASSOCIATION CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA RÉGION DE MATANE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA SARRE

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE SAINT-MAURICE DE L'ÉCHOURIE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CHICOUTIMI-SAGUENAY INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CONTRECŒUR INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LAC SAGUAY – LAC ALLARD

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-BASILE DE PORTNEUF INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINTE-CATHERINE, SHANNON ET LAC-SAINT-JOSEPH (CATSHALAC)

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE TÉMISCAMINGUE CENTRE

ASSOCIATION DE LA FOIRE DE POLTIMORE

ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.

ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC ETCHEMIN

ASSOCIATION DES AGENTS DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC (LEBEL)

ASSOCIATION DES AGENTS DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC (MATAGAMI)

ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE ROUYN-NORANDA INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS MANIC-OUTARDES INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS SPORTIFS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER

ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS « LES RAPIDES » DE COTEAU-DU-LAC

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC JÉSUITE

ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

ASSOCIATION DU MARAIS-DE-LA-RIVIÈRE-AUX-CERISES (LAMRAC) (L')

ASSOCIATION FAUNIQUE KIPAWA

ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE – SECTEUR PIED-DES-MONTS

ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DÉSERT INC.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC STOKE (APLS)

ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE D'AVIGNON

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE DE LA BAIE-DES-CHALEURS

CAMP FAMILIAL SAINT-URBAIN

CAMP MARISTE

CAMP PAPILLON

CAMP QUATRE-SAISONS INC.

CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE

CASTING CLUB DE QUÉBEC INC.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA BAIE

CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE QUÉBEC

CENTRE DES LOISIRS DU LAC THERRIEN INC.

CENTRE DU LAC POUCE (DOMAINE DE L'AMITIÉ)

CENTRE PLEIN AIR DU LAC DOLE INC.

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 12460 LACHENAIE

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL DE FORESTVILLE

CHEVALIERS DE COLOMB 10048 DES LACS

CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND, LOCAL 298

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL MACPÈS, NUMÉRO 9031

CLUB « LA RELÈVE, LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE » DE ROUYN-NORANDA INC.

CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL

CLUB CHASSE ET PÊCHE DE DONNACONA

CLUB CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES 1985 INC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ DE COMPTON

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE AYLMER INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU COMITÉ DE BROME

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LIZOTTE INC.

CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC MASSAWIPPI INC.

CLUB DES 4 LOUPS

CLUB EAU-BOIS MÉTABETCHOUAN

CLUB ÉPERLAN INC. (LE)

CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.

CLUB LOUP CERVIER

CLUB OPTIMISTE D'AUMOND

CLUB OPTIMISTE DE RIVIÈRE-BLEUE

CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN-DES-PILES

CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES-DE-LONGUEUIL

COMITÉ BERGES NEUVES DE DISRAELI

COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

COMITÉ DE LA ZIP DU SAGUENAY

COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

COMITÉ DES LOISIRS DE ROXTON POND

COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG

COMITÉ DES SAISONS SCOTSTOWN-HAMPDEN

COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE MARSTON

COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE DE SHERBROOKE

COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN

COMITÉ RÉCRÉATIF NOTRE-DAME-DE-HAM INC.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DES SEIGNEURIES

COMMISSION DES LOISIRS D'EASTMAN

COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SPORTS DE SAINT-AMBROISE

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (OPÉRATION PAJE)

CORPORATION D'ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC (CAGEQ)

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PARC BIENCOURT INC.

CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS

CORPORATION MOULIN BERNIER

CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL – CPEM (BOIS DE BELLE-RIVIÈRE)

DESTINATION SHERBROOKE

ÉCO-NATURE DE LAVAL

ÉCOLE ARC-EN-CIEL DE SAINTE-MONIQUE

ÉCOLE DES BOUTONS D'OR

ÉCOLE DU GRAND-VOILIER, PAVILLON SAINT-LAURENT

ÉCOLE DU PARCOURS

ÉCOLE DU VALLON

ÉCOLE FORESTIÈRE DE LA TUQUE

ÉCOLE INSTITUTIONNELLE DE CHARLEMAGNE

ÉCOLE LES PRIMEVÈRES

ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL

ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE

ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-GAUTHIER

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC INC.

FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.

FESTI-VOLANT GRANDES-PILES

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE MOUCHETÉE

GROUPE D'ÉDUCATION ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU

GROUPE NAÏADES

GROUPE SCOUT DE BROSSARD (DISTRICT SAINT-JEAN) INC.

GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)

HÉRITAGE SAINT-BERNARD

JEUNE RELÈVE L'APPRENTI CHASSEUR/TRAPPEUR GRANBY ET RÉGION

LA FAUNE ET VOUS (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)

LA FAUNE ET VOUS (BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE)

LA FAUNE ET VOUS (CAPITALE-NATIONALE)

LA FAUNE ET VOUS (LAURENTIDES)

LA FAUNE ET VOUS (MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC)

LA FAUNE ET VOUS (SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN)

LA FÊTE DE LA PÊCHE THETFORD MINES (SECTEUR BLACK LAKE) INC.

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE L'ISLET

MUNICIPALITÉ SAINT-ESPRIT

O.T.J. SAINT-CÔME

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES (ÉCO-NATURE)

PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

PARC MARIE-VICTORIN INC.

PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD

PÊCHE EN VILLE (1994) INC.

PÊCHE SPORTIVE DU RÉSERVOIR BASKATONG

PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC.

REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE

RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

RÉSERVE FAUNIQUE DU CHÊNIER

RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.

SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)

SERVICE DE GARDE CAP SOLEIL

SERVICE DE GARDE DU BOISÉ

SERVICE DE GARDE LA HALTE SCOLAIRE

SERVICE DE GARDE MONTAGNAC

SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN

SERVICE LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (VILLE DE VAUDREUIL-DORION)

SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE / ZEC JARO

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.

SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SPORTS LOISIRS WEEDON

TOURNOI DE PÊCHE SAINT-PIE (YVON LABONTÉ)

TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE INC.

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE HUDSON / SERVICES DES PARCS ET LOISIRS

VILLE DE L'ÉPIPHANIE

VILLE DE LA TUQUE

VILLE DE LAVALTRIE

VILLE DE LONGUEUIL

VILLE DE MANIWAKI

VILLE DE MONTMAGNY

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LASALLE

VILLE DE MONTRÉAL-EST

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

VILLE DE SAINT-GEORGES

VILLE DE TÉMISCAMING

VILLE DE WATERLOO

VISION SAINT-MAURICE

ZEC CHAUVIN ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

ZEC LAVIGNE

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APEL DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD INC.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.

CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC INC.

CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.

HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE BAIE LAVALLIÈRE INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE

SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.

VILLE DE BEAUHARNOIS

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE BOUCHERVILLE

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme Forêt-Faune, volet ravages de cerfs et volet plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE–LES-ÎLES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes du secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

André Martin

Québec, le 18 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et 1er avril 2011, les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2013 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1er avril 2011.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 18 juin 2013

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES
DE FONDS DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS

	FONDS GÉNÉRAL 2013	FONDS GÉNÉRAL 2012	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2013	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2012	FONDS DÉDIÉ 2013	FONDS DÉDIÉ 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2012
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 943 850 $	3 824 254 $	– $	– $	– $	– $	3 943 850 $	3 824 254 $
Collectes de fonds (note 4)	740 442	690 512	–	–	–	–	740 442	690 512
Autres contributions (note 4)	766 587	637 630	6 586	27 500	899 593	454 416	1 672 766	1 119 546
Intérêts	140 740	138 992	5	35	–	–	140 745	139 027
	5 591 619	**5 291 388**	**6 591**	**27 535**	**899 593**	**454 416**	**6 497 803**	**5 773 339**
CHARGES (note 5)								
Coût des projets fauniques	4 456 781	4 180 598	114 350	38 666	525 581	458 066	5 096 712	4 677 330
Frais de collectes de fonds	446 026	449 220	–	–	–	–	446 026	449 220
Frais d'administration	661 408	581 669	–	–	–	–	661 408	581 669
	5 564 215	**5 211 487**	**114 350**	**38 666**	**525 581**	**458 066**	**6 204 146**	**5 708 219**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	27 404	79 901	(107 759)	(11 131)	374 012	(3 650)	293 657	65 120
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 340 101	1 302 805	1 264 889	1 233 415	3 677 318	3 680 968	6 282 308	6 217 188
Virement interfonds	(52 403)	(42 605)	52 403	42 605	–	–	–	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN	**1 315 102 $**	**1 340 101 $**	**1 209 533 $**	**1 264 889 $**	**4 051 330 $**	**3 677 318 $**	**6 575 965 $**	**6 282 308 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1er AVRIL 2011

ACTIF	FONDS GÉNÉRAL 31 MARS 2013	FONDS DES IMMOBILISATIONS 31 MARS 2013	FONDS DÉDIÉ 31 MARS 2013	TOTAL 31 MARS 2013	FONDS GÉNÉRAL 31 MARS 2012	FONDS DES IMMOBILISATIONS 31 MARS 2012	FONDS DÉDIÉ 31 MARS 2012	TOTAL 31 MARS 2012	FONDS GÉNÉRAL 1er AVRIL 2011	FONDS DES IMMOBILISATIONS 1er AVRIL 2011	FONDS DÉDIÉ 1er AVRIL 2011	TOTAL 1er AVRIL 2011
À court terme												
Encaisse	124 922 $	9 311 $	– $	134 233 $	43 429 $	10 146 $	– $	53 575 $	56 874 $	6 707 $	– $	63 581 $
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 6)	3 706 181	–	–	3 706 181	2 876 552	–	–	2 876 552	3 007 074	–	–	3 007 074
Créances (note 7)	139 893	4 939	–	144 832	1 088 104	–	–	1 088 104	417 393	–	–	417 393
Intérêts courus	82 655	–	–	82 655	65 228	–	–	65 228	61 949	–	–	61 949
Stocks	25 527	–	–	25 527	46 984	–	–	46 984	28 989	–	–	28 989
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	–	–	4 051 330	–	–	–	3 677 318	–	–	–	3 680 968	–
Frais payés d'avance	22 120	4 015	–	26 135	44 649	4 056	–	48 705	23 079	3 570	–	26 649
	4 101 298	**18 265**	**4 051 330**	**4 119 563**	**4 164 946**	**14 202**	**3 677 318**	**4 179 148**	**3 595 358**	**10 277**	**3 680 968**	**3 605 635**
Placements (note 6)	3 512 881	–	–	3 512 881	2 741 304	–	–	2 741 304	3 074 221	–	–	3 074 221
Immobilisations (note 8)	180 951	1 191 268	–	1 372 219	185 608	1 250 688	–	1 436 296	190 004	1 223 138	–	1 413 142
	7 795 130 $	**1 209 533 $**	**4 051 330 $**	**9 004 663 $**	**7 091 858 $**	**1 264 890 $**	**3 677 318 $**	**8 356 748 $**	**6 859 583 $**	**1 233 415 $**	**3 680 968 $**	**8 092 998 $**

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1er AVRIL 2011

PASSIF	FONDS GÉNÉRAL 31 MARS 2013	FONDS DES IMMOBILISATIONS 31 MARS 2013	FONDS DÉDIÉ 31 MARS 2013	TOTAL 31 MARS 2013	FONDS GÉNÉRAL 31 MARS 2012	FONDS DES IMMOBILISATIONS 31 MARS 2012	FONDS DÉDIÉ 31 MARS 2012	TOTAL 31 MARS 2012	FONDS GÉNÉRAL 1er AVRIL 2011	FONDS DES IMMOBILISATIONS 1er AVRIL 2011	FONDS DÉDIÉ 1er AVRIL 2011	TOTAL 1er AVRIL 2011
À court terme												
Charges à payer et frais courus	1 160 456 $	– $	– $	1 160 456 $	748 253 $	– $	– $	748 253 $	1 152 996 $	– $	– $	1 152 996 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	4 051 330	–	–	–	3 677 318 $	– $	– $	–	3 680 968 $	– $	– $	–
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 10)	1 202 487	–	–	1 202 487	1 326 186 $	– $	– $	1 326 186	722 814 $	– $	– $	722 814
	6 414 273	**–**	**–**	**2 362 943**	**5 751 757**	**–**	**–**	**2 074 439**	**5 556 778**	**–**	**–**	**1 875 810**
Provision pour allocation de transition	65 755	–	–	65 755	–	–	–	–	–	–	–	–
	6 480 028	**–**	**–**	**2 428 698**	**5 751 757**	**–**	**–**	**2 074 439**	**5 556 778**	**–**	**–**	**1 875 810**
Soldes de fonds												
Investis en immobilisations	180 951	1 191 268	–	1 372 219	185 608	1 250 688	–	1 436 296	190 004	1 233 138	–	1 423 142
Affectations à des projets fauniques												
Solde engagé (note 11)	–	–	1 019 675	1 019 675	1 154 493	–	967 463	2 121 956	1 112 801	–	811 538	1 924 339
Solde d'affectation externe	1 134 151	–	3 031 655	4 165 806	–	–	2 709 855	2 709 855	–	–	2 869 430	2 869 430
Solde disponible	–	18 265	–	18 265	–	14 202	–	14 202	–	277	–	277
	1 315 102	**1 209 533**	**4 051 330**	**6 575 965**	**1 340 101**	**1 264 890**	**3 677 318**	**6 282 309**	**1 302 805**	**1 233 415**	**3 680 968**	**6 217 188**
	7 795 130 $	**1 209 533 $**	**4 051 330 $**	**9 004 663 $**	**7 091 858 $**	**1 264 890 $**	**3 677 318 $**	**8 356 748 $**	**6 859 583 $**	**1 233 415 $**	**3 680 968 $**	**8 092 998 $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 11 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Gauthier, président du conseil

Marie Lamontagne, trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE
DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	FONDS GÉNÉRAL 2013	FONDS GÉNÉRAL 2012	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2013	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2012	FONDS DÉDIÉ 2013	FONDS DÉDIÉ 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Rentrées de fonds								
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 722 067 $	4 582 885 $	– $	– $	204 375 $	91 641 $	4 926 442 $	4 674 526 $
Contributions gouvernementales et municipales	1 548 620	475 197	1 647	–	695 218	362 775	2 245 485	837 972
Intérêts reçus	123 313	135 713	5	35	–	–	123 318	135 748
Sorties de fonds								
Contributions aux projets	(3 289 447)	(3 889 432)	(25 000)	(25 500)	(525 581)	(458 066)	(3 840 028)	(4 372 998)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 726 192)	(1 717 795)	(29 890)	(13 652)	–	–	(1 756 082)	(1 731 447)
Intérêts versés	(6 020)	(5 525)	–	–	–	–	(6 020)	(5 525)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	**1 372 341**	**(418 957)**	**(53 238)**	**(39 117)**	**374 012**	**(3 650)**	**1 693 115**	**(461 724)**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT								
Acquisitions de placements	(3 544 402)	(1 938 587)	–	–	–	–	(3 544 402)	(1 938 587)
Dispositions de placements	2 271 504	1 852 160	–	–	–	–	2 271 504	1 852 160
Sorties de fonds nettes	**(1 272 898)**	**(86 427)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1 272 898)**	**(86 427)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS								
Acquisition d'immobilisations	(11 251)	(11 672)	–	(50)	–	–	(11 251)	(11 722)
Sorties de fonds nettes	**(11 251)**	**(11 672)**	**–**	**(50)**	**–**	**–**	**(11 251)**	**(11 722)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Remboursement d'emprunts	–	–	–	–	–	–	–	–
Virements interfonds	(52 403)	(42 606)	52 403	42 606	–	–	–	–
Sortie de fonds nettes	**(52 403)**	**(42 606)**	**52 403**	**42 606**	**–**	**–**	**–**	**–**
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	35 789	(559 662)	(835)	3 439	374 012	(3 650)	408 966	(559 873)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	648 476	1 211 788	10 146	6 707	–	–	658 622	1 218 495
Créances interfonds	374 012	(3 650)	–	–	(374 012)	3 650	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	1 058 277 $	648 476 $	9 311 $	10 146 $	– $	– $	1 067 588 $	658 622 $

* Dans le fonds général, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse de 124 922 $ (2012 : 43 429 $) et le placement facilement convertible à court terme de 933 355 $ (2012 : 605 047 $). Dans le fonds des immobilisations, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent seulement l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1er AVRIL 2011

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile prévue des immobilisations et la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Instruments financiers

La Fondation a appliqué au cours de l'exercice les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers » et SP 3450 « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Fondation avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Évaluation initiale

La Fondation comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La trésorerie, les créances, les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt bancaire et les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Fondation détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers ; toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats. Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de la Fondation établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres *SP 4200* à *SP 4270* du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1er avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition, à l'exception de la méthode comptable relative aux actifs et passifs financiers, laquelle a fait l'objet d'une application prospective (les montants comparatifs étant présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Fondation immédiatement avant l'adoption des nouvelles normes comptables).

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre *SP 2125*, « Première application par les organismes publics », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont la Fondation peut se prévaloir au moment de la transition. La Fondation n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur les soldes de fonds au 1er avril 2011

Il n'y a aucune incidence à la transition aux nouvelles normes comptables sur les soldes du fonds général, du fonds des immobilisations et du fonds dédié de la Fondation à la date de transition, soit le 1er avril 2011.

Rapprochements de l'excédent (insuffisance) des produits par rapports aux charges au 31 mars 2012

L'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges du fonds général, du fonds des immobilisations et du fonds dédié au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables préhasculement).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptable sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de la Fondation, à l'exception du fait que les nouvelles normes comptables requièrent de présenter distinctement les activités d'investissement en immobilisations et les activités de placements.

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

2013	Collectes de fonds – FONDS GÉNÉRAL	Autres contributions – FONDS GÉNÉRAL	Autres contributions – IMMOBILISATIONS	Autres contributions – FONDS DÉDIÉ	TOTAL
Gouvernements et municipalités	39 620 $	684 679 $	– $	695 218 $	1 419 517 $
Entreprises	327 684	–	–	119 126	446 810
Particuliers	311 057	80	–	19 894	331 031
Fondations et OSBL	62 081	81 828	6 586	65 355	215 850
	740 442 $	**766 587 $**	**6 586 $**	**899 593 $**	**2 413 208 $**

2012	Collectes de fonds – FONDS GÉNÉRAL	Autres contributions – FONDS GÉNÉRAL	Autres contributions – IMMOBILISATIONS	Autres contributions – FONDS DÉDIÉ	TOTAL
Gouvernements et municipalités	11 804 $	558 767 $	– $	362 775 $	933 346 $
Entreprises	285 957	70	27 500	67 950	381 477
Particuliers	348 504	3 878	–	16 295	368 677
Fondations et OSBL	44 247	74 915	–	7 396	126 558
	690 512 $	**637 630 $**	**27 500 $**	**454 416 $**	**1 810 058 $**

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

Coûts des projets fauniques	2013	2012
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	2 908 136 $	2 795 938 $
Projets relatifs à la pêche et à la relève[1]	584 949	542 516
Projets relatifs aux partenariats fauniques	146 653	89 765
Projets de la Fondation[1]	56 410	64 747
Traitements et avantages sociaux	664 697	581 851
Honoraires professionnels	1 735	9 889
Déplacements	15 824	12 971
Réunions, congrès et perfectionnement	4 511	4 065
Publicité et promotion	60 016	63 989
Impression et fournitures	9 122	11 255
Amortissement des immobilisations	4 333	3 612
Autres	395	–
	4 456 781 $	**4 180 598 $**

Frais de collectes de fonds	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	176 863 $	196 101 $
Honoraires professionnels[1]	38 839	38 409
Commissions et redevances	4 775	4 950
Achat de biens	29 710	24 405
Déplacements	10 759	9 332
Réunions, congrès et perfectionnement	13 817	4 100
Repas / événements bénéfices	24 764	31 286
Publicité et promotion	100 104	93 041
Impression et fournitures	21 229	20 094
Amortissement des immobilisations	1 542	2 029
Autres	23 624	25 473
	446 026 $	**449 220 $**

Frais d'administration	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	486 399 $	399 756 $
Honoraires professionnels	8 975	8 419
Déplacements	14 884	22 443
Réunions, congrès et perfectionnement	4 476	4 422
Publicité et promotion	4 153	4 443
Loyer	109 622	106 605
Impression et fournitures	22 575	24 292
Amortissement des immobilisations	2 308	2 702
Autres	8 016	8 587
	661 408 $	**581 669 $**

1. Ce poste inclut des honoraires professionnels de 32 659 $ (2012 : 61 414 $).
2. Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2013	2012
Coûts des projets fauniques		
Projets relatifs à la pêche et à la relève	760 $	760 $
Collecte de fonds		
Honoraires professionnels	6 965	6 965
	7 725 $	**7 725 $**

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques	2013	2012
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	58 600 $	25 500 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	5 388	5 388
Gestion de terrains	16 310	7 778
Amortissement droit d'aménagment	25 820	–
Publicité et promotion	8 232	–
	114 350 $	**38 666 $**

FONDS DÉDIÉ

Coûts des projets fauniques	2013	2012
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	525 581 $	458 066 $

6. PLACEMENTS, AU COÛT

	31 MARS 2013	31 MARS 2012	1er AVRIL 2011
Dépot à terme, taux moyen pondéré de 2,10 % (2,20 % au 31 mars 2012 ; 2,48 % au 1er avril 2011), échéant entre le 23 octobre 2013 et le 14 août 2015. (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	5 147 982 $	3 902 815 $	3 830 400 $
Obligations du gouvernement provincial, au taux de 2,50 % (2,50 % au 31 mars 2012 ; 2,50 % au 1er avril 2011) échéant le 16 juin 2014. (Valeur de marché de 320 948 $; 312 281 $ au 31 mars 2012 ; 296 518 $ au 1er avril 2011)	300 260	300 260	300 260
Certificats de placements garantis, taux moyen pondéré de 2,20 % (2,10 % au 31 mars 2012 ; 2,10 % au 1er avril 2011) échéant le 13 novembre 2012 et le 5 juin 2016 (valeur au marché de 300 046 $; 205 862 au 31 mars 2012 ; 200 000 $ au 1er avril 2011)	296 600	200 000	200 000
Dépot rachetable au taux de 1,18 % (1,33 % au 31 mars 2012 ; 1,61 % au 1er avril 2011) échéant le 8 octobre 2013 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	933 355	605 047	1 154 914
Obligations de municipalités, taux moyen pondéré 2,35 % (2,13 % au 31 mars 2012 ; 2,12 % au 1er avril 2011) échéant entre le 22 avril 2013 et le 19 novembre 2017 (valeur de marché de 543 114 $; 611 353 $ au 31 mars 2012 ; 587 855 $ au 1er avril 2011)	540 865	609 734	595 721
	7 219 062	**5 617 856**	**6 081 295**
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 706 181	2 876 552	3 007 074
	3 512 881 $	**2 741 304 $**	**3 074 221 $**

7. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 9 000 $ (au 31 mars 2012 : 847 749 $; au 1er avril 2011 : 281 515 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

8. IMMOBILISATIONS

Fonds général	COÛT 31 MARS 2013	AMORTISSEMENT CUMULÉ 31 MARS 2012	VALEUR NETTE 31 MARS 2013	COÛT 31 MARS 2012	AMORTISSEMENT CUMULÉ 31 MARS 2012	VALEUR NETTE 31 MARS 2012	COÛT 1er AVRIL 2011	AMORTISSEMENT CUMULÉ 31 MARS 2011	VALEUR NETTE 1er AVRIL 2011
Équipements	93 522 $	84 017 $	9 505 $	96 950 $	85 633 $	11 317 $	94 161 $	78 316 $	15 845 $
Œuvres d'art	165 005	–	165 005	160 005	–	160 005	155 005	–	155 005
Logiciels	69 304	62 863	6 441	69 304	55 018	14 286	68 208	49 054	19 154
	327 831	**146 880**	**180 951**	**326 259**	**140 651**	**185 608**	**317 374**	**127 370**	**190 004**
Fonds des immobilisations									
Terrains	1 165 448	–	1 165 448	1 199 048	–	1 199 048	1 171 498	–	1 171 498
Fonds des immobilisations									
Droits d'aménagement	51 640	25 820	25 820	51 640	–	51 640	51 640	–	51 640
	1 217 088	**25 820**	**1 191 268**	**1 250 688**	**–**	**1 250 688**	**1 223 138**	**–**	**1 223 138**
	1 544 919 $	**172 700 $**	**1 372 219 $**	**1 576 947 $**	**140 651 $**	**1 436 296 $**	**1 540 512 $**	**127 370 $**	**1 413 142 $**

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 41 728 $ (2012 : 16 068 $).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains sera comptabilisé à titre de charge de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Au cours de l'exercice, la Fondation a cédé des terrains pour une valeur totale de 33 600 $. En 2012, la Fondation avait reçu le don de deux terrains d'une valeur totale de 27 500 $.

9. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants

	2013	2012
Solde de fonds au début	198 743 $	160 985 $
Dépôts et intérêts reçus	80 247	57 846
Déboursés et frais d'administration	(22 004)	(20 317)
Variation des intérêts courus	(84)	229
Solde de fonds à la fin	**256 902 $**	**198 743 $**

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

2013	COMMANDITES REÇUES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE	DONS AFFECTÉS	PRODUITS NETS NON UTILISÉS DES ENCANS FAUNE ET NATURE	SUBVENTIONS POUR PROJETS FAUNIQUES	TOTAL
Solde au début	– $	354 667 $	45 550 $	925 969 $	1 326 186 $
Attributions de l'exercice	2 500	18 275	31 099	744 000	795 874
	2 500	**372 942**	**76 649**	**1 669 969**	**2 122 060**
Constatés à titre de produits de l'exercice	–	(200 760)	(32 468)	(686 345)	(919 573)
Solde à la fin	**2 500 $**	**172 182 $**	**44 181 $**	**983 624 $**	**1 202 487 $**

2012	COMMANDITES REÇUES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE	DONS AFFECTÉS	PRODUITS NETS NON UTILISÉS DES ENCANS FAUNE ET NATURE	SUBVENTIONS POUR PROJETS FAUNIQUES	TOTAL
Solde au début	12 700 $	147 952 $	85 227 $	476 935 $	722 814 $
Attributions de l'exercice	–	306 565	32 468	998 300	1 337 333
	12 700	**454 517**	**117 695**	**1 475 235**	**2 060 147**
Constatés à titre de produits de l'exercice	(12 700)	(99 850)	(72 145)	(549 266)	(733 961)
Solde à la fin	**– $**	**354 667 $**	**45 550 $**	**925 969 $**	**1 326 186 $**

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 952 906 $ (2012 : 2 464 636 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2014	2 633 852 $
2015	314 054
2016	5 000
	2 952 906 $

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs. Au 31 mars 2013, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 752 512 $ du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des obligations futures estimées et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 134 151 $ (2012 : 1 154 493 $) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 019 675 $ (2012 : 967 463 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2016, dont 984 338 $ en 2014.

Au 31 mars 2013, les contrats d'aide financière signés représentaient 947 338 $ du montant total engagé.

12. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2013 et 2014 pour un montant minimum de 137 060 $ annuellement.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2014	111 766 $
2015	113 700
2016	75 800
	301 266 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2013, le taux de cotisation de la Fondation pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRAS est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 75 393 $ (2012 : 67 234 $). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2013, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 3 % à la date de l'état de la situation financière (3 % au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011). Aux 1er avril 2011, 31 mars 2012 et 31 mars 2013, le solde était nul.

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Fondation.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que la Fondation utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des apports à recevoir et des comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2013, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit

puisque 41 % des créances sont à recevoir d'un même débiteur (90 % au 31 mars 2012 et 61 % au 1er avril 2011).

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit, totalisant 7 580 782 $ (6 824 763 $ au 31 mars 2012 et 6 624 218 $ au 1er avril 2011), représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de la Fondation n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement du crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et au 1er avril 2011. Toutefois, certains actifs financiers non dépréciés sont en souffrance à la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 MARS 2013	31 MARS 2012	1er AVRIL 2011
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	98 779 $	860 445 $	375 352 $
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	8 400	203 075	–
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	–	–	–
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	32 714	24 584	42 041
Créances	**139 893 $**	**1 088 104 $**	**417 393 $**

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme et les placements en obligations portent intérêts à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

La Fondation n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêts de 1 % (1 % au 31 mars 2012) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de la Fondation puisque la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêts fixes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2013, ainsi qu'au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011 les passifs financiers étaient constitués de charges à payer et frais courus totalisant 1 160 456 $ pour 2013, 748 253 $ pour 2012, 1 152 996 $ pour le 1er avril 2011. Les charges à payer et frais courus avaient une échéance de 60 jours et moins.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.

2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus précises.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.

3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.

3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.

3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.

3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales.

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ni exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

Ses parrains fondateurs

Desjardins

Hydro Québec

RioTinto Alcan

Ses parrains

ABITIBIBOWATER

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MEDIA

BONDUELLE

BORALEX

CANADIAN TIRE

CBS AFFICHAGE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

RBC FONDATION

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca